

Port de plaisance de Gâvres



Crédit photo : Yvan Zedda



Capitainerie de Ban-Gâvres
T : 02 97 65 48 25 / F : 02 97 33 63 56
port-kernevel@sellor.com

ports-paysdelorient.fr



Tarifs 2017

1. Tarifs pour le port de plaisance de Gâvres (en euros TTC)

	Long hors tout Larg hors tout	Année	Mensuel		Semaine	Journée		
			Basse saison ¹	Mi-saison ²	Haute saison ³	Basse saison ¹	Mi-saison ²	Haute saison ³
A	≤ 5,99 x 2,30	714	65	79	58	5	6	11
B	6,49 x 2,45	810	73	90	63			
C	6,99 x 2,60	934	85	104	67			
D	7,49 x 2,75	1 118	103	123	71	7	9	13
E	7,99 x 2,80	1 208	109	135	74			
F	8,49 x 2,95	1 336	121	148	79			
G	8,99 x 3,10	1 430	132	158	86	9	11	17
H	9,49 x 3,25	1 521	139	169	92			
I	9,99 x 3,40	1 615	147	179	98			
J	10,49 x 3,55	1 710	155	189	108	10	13	22
K	10,99 x 3,70	1 804	163	199	118			
L	11,49 x 3,85	1 898	171	210	121			
M	11,99 x 4,00	1 989	180	220	125	12	17	25
N	12,99 x 4,30	2 204	199	244	132			
O	13,99 x 4,60	2 417	218	268	141			
P	15,99 x 4,90	2 629	238	290	159	15	20	31
Q	17,99 x 5,20	2 843	257	313	191	20	25	39
R	23,99 x 6,00	3 055	276	337	270	22	30	47

Mouillage sur « bouée » (bateau < 8.50m) : - 50% sur le tarif correspondant - mouillage sur échouage (forfait année) : - 80 % sur tarif correspondant.

Au-delà de 23,99 : nous consulter // Multicoques : application du coefficient 1,5 // Professionnels : nous consulter

¹Basse saison : Janvier – Février - Mars / Octobre - Novembre - Décembre // ²Mi-saison : Avril - Mai - Juin - Septembre // ³Haute saison : Juillet - Août

La dimension maximale déterminant la catégorie du bateau est la plus forte des 2 valeurs constatées par rapport aux minimums indiqués. Les dimensions maximales sont les dimensions d'encombrement réel hors tout.



Avant le 30 novembre, vous pouvez suspendre votre contrat annuel de l'année suivante (année civile). Cette suspension est renouvelable deux fois (nous informer par lettre recommandée avec accusé de réception).

2. Avantages clients SELLOR forfaits annuels à flot (particuliers), valables sur l'aire de carénage de Lorient (sauf clients zone bouées)

Terre-plein : **.Gratuit en juillet et août* OU 30 jours gratuits de septembre à janvier ***
Séjour sur terre-plein au-delà de ces périodes, facturation à 0,17 €/journée/m² dans la limite des places disponibles sur terre-plein.

Manutention : **.Si séjour terre-plein et/ou absence des ports Sellor durant les 2 mois de juillet ET août**
Gratuité d'une opération à tout moment de l'année (soit un aller-retour 48 h, soit un aller-retour 5 jours, soit une mise à terre et une mise à l'eau).

.Si absence des ports Sellor ≥ 18 jours du 1^{er} juin au 31 août (en continu ou 3 fois une semaine) :
Gratuité d'une manutention (mise à terre ou à flot) OU réduction de 50 % sur une manutention Aller/Retour *
ATTENTION : LES DATES PRECISES DOIVENT ETRE SIGNALÉES PAR COURRIER AVANT LE 1^{ER} JUIN.

.Réduction de 10 % (sur mise à terre, mise à flot, aller-retour 48h ou 5 jours)*.

*Les différentes réductions ne sont pas cumulables. Téléchargez les tarifs manutention sur ports-paysdelorient.fr

PASSEPORT ESCALES
Ecales offertes dans les ports partenaires : voir les conditions sur passeportescalles.com

Tarif : 20€ la carte

3. Entraînements d'hiver

Clients annuels des ports Sellor (à déduire du forfait sur l'année N+1) : -25%

Conditions : participer à 8 manches d'entraînements d'hiver (CNL) et à 2 régates parmi les suivantes : Atlantique Le Télégramme (CNL), Larmor-Le Belon (SNL), La Coupe de l'Amiral (CNML), la Grande Régate de Lorient (CNML) et le Challenge des Minahouët - USHIP.

Clients sur forfait mensuel basse saison, si participation à tous les entraînements d'hiver entre le 1^{er} octobre et le 31 mars (CNL) : -30%

Modalités de règlement

Règlement de la redevance à la signature du contrat.

Règlement par prélèvements automatiques :

. **Forfait annuel :** 10 prélèvements automatiques de janvier à octobre 2017, dont le premier correspond à 25% du montant total + 23 € de frais de dossier.

. **Forfait été et séjour mensuel :** 3 à 6 prélèvements suivant durée du contrat + 15 € de frais de dossier.

4. Autres prestations et services (en euros TTC)

PRESTATIONS	
Remorquage dans la concession	20
Remorquage hors concession	77
TRAVAUX DIVERS ET MAIN D'ŒUVRE	
Heures ouvrables	43
Minimum de facturation	20
SERVICES	
Glace à rafraîchir (bouteille 1,5 litre)	1
Location de prise d'électricité 10A/J	3
16A/J	8
FRAIS ADMINISTRATIFS	9

ACCES CALES (bateaux de 1t maxi)	Intercales
Manœuvre à l'eau ou à terre	6
Aller/retour	9
Forfait 1 semaine	30
Forfait 1 mois	58
Forfait 6 mois	118
Forfait année	176
OCCUPATION DU TERRE-PLEIN (séjour/jour/m ²)	
Juillet et août	0,29
Hors Juillet et août	0,17
REDEVANCE SUR LES PASSAGERS : Gratuit	
<small>(Art. R° 212-17 à R° 212-19 du Code des Ports Maritimes)</small>	